



## Règlement du chemin d'Elodie le 7 octobre 2023

### PRINCIPE

Une **marche** dite aussi randonnée, est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire balisé. Elle s'effectue à pied. Elle est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Elle est ouverte à toutes et à tous (les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte). Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

### DÉPART/ARRIVÉE

Horaires : Le top départ sera donné par notre marraine Elodie à 17h puis les départs se feront au fil de l'eau jusqu'à 18h.

L'arrivée se fait devant le podium au complexe sportif de Pont-de-l'Isère. Fin des arrivées à 21h.

### PARCOURS

La distance à parcourir est de 5 km ou 10 km.

### INSCRIPTIONS

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions se font sur place le jour même à partir de 15h.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site : [www.acc26.fr](http://www.acc26.fr)

L'inscription deviendra définitive après avoir effectué le règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### ASSURANCES

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les conséquences de leur responsabilité.

Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il possède une responsabilité civile le couvrant pour cet événement.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

### MONTANT DE L'INSCRIPTION

Tarif unique de 15 €.

### MATÉRIEL

Matériel conseillé : couverture de survie, réserve d'eau (0,5L min), veste imperméable (selon météo), gobelet, lampe frontale ou lampe de poche.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Pour la marche les bâtons télescopiques sont tolérés, ils doivent être repliés lors du départ.

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 [www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)

## SANITAIRES

Toilettes au complexe sportif.

## ANNULATION DE LA MARCHÉ

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera possible. Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

## SÉCURITÉ

Le balisage sera réalisé par des rubans de signalisation et de peinture éphémère au sol. L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale.

La fin de la marche sera annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Tout abandon doit être signalé au bénévole le plus proche.

La présence de chien est interdite sur les parcours.

## ACCOMPAGNATEUR

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours.

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les marcheurs s'engagent à ne rien jeter dans la nature ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, (sous peine de sanctions).

## DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs du chemin d'Élodie, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au chemin d'Élodie, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom et adresse.

## CONCLUSION

L'inscription d'un participant au chemin d'Élodie, organisé par l'ACC26 et la mairie de Pont de L'Isère, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2023 et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 23/08/2023

Claire Lavayssière Présidente



ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>



[www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)